

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

COMPTE RENDU
N° 2015/06
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 septembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
M. DUTEL Jean-Pierre
Mme SERRAILLE Joëlle
M. PERRIER Guy
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. RIVAL Pascal

Excusés : M. NAYRAND Raphaël
M. ROCHARD Jean-François
Mme ODDOUX Julia (pouvoir à M. DUTEL)

Madame Joëlle SERRAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



⇒ Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent
Pascal RIVAL : excusé et non absent

⇒ Liste des délibérations prises à la date du 20 juillet 2015

| Séance du 20 Juillet 2015 | |
|---------------------------|---|
| 2015.06.01 | Attribution d'une subvention à la mairie de Bussières pour le 27 ^{ème} tour du Pays Roannais |
| 2015.06.02 | Travaux SIEL : Complément d'aménagement de la ZA "Les Gagères" |
| 2015.06.03 | Approbation du dossier d'installation d'une station essence. Autorisation donnée au maire pour le signer |
| 2015.06.04 | Devenir de l'ONF |
| 2015.06.05 | Approbation du dossier de PC « Création d'un espace tourisme et loisirs » et autorisation au maire pour le signer |
| 2015.06.06 | Budget annexe "Centre Tourisme et Loisirs" |
| 2015.06.07 | DM Budget principal |
| 2015.06.08 | Approbation du projet de construction "centre touristique et de loisirs" sur place Fouillat : modification limite parcellaire |
| 2015.06.09 | Donation du Groupement Forestier "Le Coin" |

Madame le Maire présente Mme MASSARDIER, nouvelle correspondante du Progrès.

1-TRAVAUX EN COURS

Madame le Maire invite M. POIRON à présenter les travaux en cours :

Dépôt voirie :

Le déménagement de l'ancien local se fait petit à petit. La mezzanine sera démontée par le personnel dans la perspective de la démolition.

Des travaux d'aménagement du nouveau local, notamment les sanitaires et les vestiaires, sont en cours.

Le Pélican qui reçoit les cartons sera également transféré sur le site du local rue de la Chapelle.

Madame le Maire propose de visiter ce nouveau local voirie avant un prochain conseil municipal (quand le réaménagement sera terminé).

Le sentier piétonnier

Ce chantier a débuté. Les travaux d'enrochement devraient se terminer la semaine prochaine, avant l'arrivée des forains.

M. DUTEL demande s'il a été fait en tenant compte des normes PMR. Madame le Maire explique qu'il est difficile compte tenu de la pente naturelle du terrain de respecter les normes. Ce que la municipalité a recherché, c'est de proposer surtout un accès facilité pour les poussettes ou les personnes qui ont des difficultés à monter les escaliers.

Les travaux restants seront le béton désactivé, l'éclairage du sentier, les barrières et les plantations. Les 4 candélabres du parking ont été enlevés car ils coûtaient très cher en consommation. Le SIEL doit nous faire parvenir un devis pour un éclairage s'intégrant dans la butte. Ces travaux seront réalisés en 2016 en prenant soin d'intégrer la façade de la Mairie, éclairée actuellement par les mêmes luminaires extrêmement consommateurs d'énergie.

Installation de panneaux

Des panneaux permettant diverses communications seront installés au Gros Fayard, à Fontbonne et à proximité du parc animalier vers les jeux pour les enfants

Ces panneaux seront à disposition de la mairie, des associations, et aussi des commerces.

Un ponton pour traverser le Gantet a été installé en bas de Balthazar, il a été financé par les travaux connexes.

Marquage au sol

Il a été réalisé récemment. Il reste encore une demi-journée de travail en face de l'école afin de sécuriser l'accès au car lors des sorties.

Voirie

Les enrobés à froid sont terminés.

M. PERRIER demande si les travaux sont terminés en campagne. L'enrobé à froid a été effectivement réalisé.

Une information qui a son importance : l'Etat a relevé le seuil des appels d'offre de 15.000 € à 25.000 € pour relancer le BTP au niveau des collectivités.

Aménagement emplacement de l'HLM J. Vergnier :

Des contacts ont été pris auprès de plusieurs aménageurs urbains pour remplacer l'HLM J. Vergnier. Un premier a répondu favorablement et nous propose un aménagement assez sympathique en harmonie avec la configuration du village, qui représente entre 15 et 20 logements (du T2 au T3 voire T4 en fonction de la configuration) sur trois niveaux, avec parking au rez-de-chaussée. Une estimation du coût sera prochainement présentée, ce qui déterminera à terme la cession du terrain.

Il s'agit de l'accès à la propriété. Ce projet ne pourra être réalisé que si 80 % des logements sont vendus sur plan.

Le projet des appartements tel qu'il est présenté n'est pas figé et pourra être discuté avec les futurs acquéreurs, les blocs sont modulables en fonction de la demande. La toiture sera végétalisée.

Le bâtiment sera bien moins haut que la résidence Jacques Vergnier afin de conserver la vue sur le Pilat.

Le promoteur est prêt à travailler avec l'artisanat local.

Lors de la prochaine réunion un coût au m² pourra être annoncé. **Une présentation du projet aux personnes intéressées est possible en s'adressant en mairie.**

2- Convention de mise à disposition de matériel (machine à tracer) et personnel de la commune de Balbigny

Madame le Maire propose de signer avec la commune de BALBIGNY la convention concernant le prêt de matériel (machine à tracer) : 400 € par jour (peinture comprise), il conviendra d'ajouter le prêt de personnel (2 agents). Madame le Maire signale que le chantier concernant le marquage au sol a été fait dans ce cadre et a permis de réaliser une économie non négligeable.

Trois de nos agents ont participé au chantier pour sécuriser le chantier notamment sur la RD1.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition du matériel et du personnel.

3 – Classement de la voirie

Le tableau de la voirie communale identifie toutes voies du domaine communal. La « voirie communale » comprend les voies communales et les chemins ruraux.

Aujourd'hui, on comptabilise au titre des « chemins ruraux » : 95.381 km et au titre des « voies communales » : 36,225 km et ce chiffre doit être mis à jour dans la mesure où des voies nouvelles doivent y être intégrées.

Ainsi, quelques voies doivent être enregistrées dans la rubrique « voies communales », telles que :

L'impasse de la Forge, la voie du lotissement les Violettes, la voie de la Zone Artisanale.

D'autres dans les « chemins ruraux » : chemin créé dans le cadre du remembrement au Crêt Guillaume.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau de la voirie qui fait apparaître les longueurs suivantes :

Voies communales : 36.619 km

Chemins ruraux : 95.675 km

4 – Personnel : approbation du règlement de formation

Un règlement de formation doit être mis en place. Il formalise l'accès à la formation des agents de la fonction publique.

Le conseil municipal approuve le règlement et le plan de formation proposés par le Centre de Gestion de la Loire.

5- PÉRISCOLAIRE

Madame VOLLE avait accepté l'année dernière d'aider les trois personnes s'occupant du périscolaire et nous la remercions pour sa disponibilité et sa gentillesse. Ne désirant plus poursuivre plus avant, nous proposons d'ouvrir ce poste en CDD d'un an, pour 4 heures par semaine, de façon à trouver quelqu'un de qualifié pour seconder Thérèse, Christelle et Anne-Marie.

Le Conseil Municipal approuve la création du poste créé pour le périscolaire à raison de 4 h par semaine.

7- Approbation Centre nautique Aquaval

Le centre nautique de Tarare nous donne la possibilité d'envoyer les enfants des deux écoles pour 15 séances.

Une participation au transport est demandée aux familles. Elle est pour l'instant de 2,7 € par enfant et par séance et nous proposons de la porter à 3 €, sachant que ce montant ne couvre pas la totalité du transport et que l'accès à la piscine est entièrement financé par la mairie, sans participation des familles. Le coût total sera de 6 697.50 € TTC.

Le conseil municipal approuve la convention avec le centre nautique et le nouveau tarif pour la rentrée 2015/2016.

8 – Randoland

Des fiches Randoland seront distribuées aux deux écoles. Mme le maire rappelle que ces fiches ont été confectionnées par les adjoints, avec un professionnel et qu'elles sont une succession d'énigmes qui concernent la commune, tout au long d'un circuit défini dans le village. Elles s'adressent à un large public et chaque âge a sa fiche, y compris les adultes. Les fiches sont gratuites. Randoland a été mis en place en accord avec les offices du tourisme. Elles permettront ainsi aux élèves de mieux connaître leur village.

P. Rival demande à ce qu'elles soient proposées au Gite.

9- MJC : demande de réouverture

La Présidente de la MJC demande la réouverture de la MJC pour l'hiver. Mme le Maire rappelle que des dégradations ont été commises (Barrière des escaliers descendant aux boules arrachée, WC explosé à cause d'un pétard) et que suivant ce qui avait été convenu, la MJC a été fermée. Elle demande que le Conseil Municipal se prononce sur sa réouverture.

Mme Véronique PERIAT propose de désigner un responsable enfant par tranche d'âges. Mme COLLON signale qu'il faut l'ouvrir aux jeunes adhérents de la MJC seulement, les jeunes non adhérents et domiciliés à l'extérieur ne sont pas admis dans le local.

Il conviendrait que les jeunes aient tous une carte d'adhésion à jour et que la liste des membres puisse être affichée.

Mme le Maire signale qu'elle veut bien rouvrir le local à la MJC mais elle ne peut cautionner les dégradations.

Il est proposé de fixer une réunion parents-enfants avant l'ouverture. M. Pascal RIVAL propose d'y participer.

10- Distribution des «brèves » par la communauté de communes

Les « brèves » de la communauté de communes ne sont plus distribuées par la poste, au vu des nombreuses lacunes rencontrées et notamment à cause du nombre croissant de STOP PUB rencontré.

Elles sont à disposition à la mairie ou dans les commerces mais peu d'exemplaires sont retirés. La communauté de communes demande si les communes de Bussières et Violay ne pourraient pas organiser la distribution (quatre fois par an), le nombre d'habitants étant important.

Le conseil municipal décide de distribuer les brèves et le bulletin municipal. Un appel est lancé notamment aux marcheurs afin qu'ils puissent aider dans la distribution.

11- Changement de logiciel de données cadastrales et cartographiques

Le cout payé actuellement par le fournisseur JVS est de 753 € TTC/an, plus des mises à jour.

Le SIEL propose un logiciel identique pour 200 €/an

Mme le Maire propose de remplacer notre logiciel par celui du SIEL.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

12- Approbation du rapport d'activité de la SEDL

La SEDL a permis l'aménagement et la construction de la Maison de Retraite EHPAD « Les Jacinthes » qui paie un loyer. Un bail emphytéotique ayant été signé entre les parties et à l'échéance le locataire devient propriétaire du bien.

Madame le Maire présente le rapport d'activité de la SEDL.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la SEDL à l'unanimité.

13- Concours versé à Mme la Trésorière

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une indemnité à Madame la Trésorière.

1 VOIX contre : Pascal RIVAL.

14- Bail avec TOTAL

Après plusieurs réunions, une proposition de bail nous est faite. Elle concerne la location du terrain de la ZA mis à disposition pour l'installation de la station service STAR pour 5 000 € HT par an pour un volume inférieur à 35 m³ par mois et pour 6 000 € pour un volume supérieur à 35 m³ par mois. Ce bail sera de 7 ans, renouvelable.

Si TOTAL n'atteint pas les 20 000 litres mensuels, son engagement se limitera à 5 ans.

A la fin de l'occupation le preneur se charge de restituer le terrain tel qu'il l'aura pris.

De plus, une convention entre la Commune et TOTAL sera signée. Celle-ci aura pour objet l'entretien des abords par la commune pour environ 2 à 3 heures par semaine (nettoyage, entretien de l'aire, déneigement) pour un coût facturé à TOTAL de 300 € par mois.

La personne en charge de la station sera la gérante de la station TOTAL de Tarare.

Les travaux de terrassement débuteront la semaine prochaine et la mise en service de la station interviendra courant novembre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le bail à passer avec TOTAL,
- La convention pour l'entretien

Les professionnels qui le désirent pourront faire une demande de carte TOTAL. Les artisans intéressés pourront s'adresser en mairie qui les mettra en rapport avec la personne à contacter.

15- COCA

- La demande de subvention pour l'espace de tourisme et loisirs doit être faite auprès du Département.
- La demande de subvention pour le préau du clos Pilon doit être faite également auprès du Département

➤ ***Planning des travaux :***

L'espace tourisme et loisirs passera en commission sécurité le 15 octobre. Le permis de construire pourrait être accordé dans la foulée. L'appel d'offre pour les entreprises sera mené en parallèle mais les délais nécessaires à la désignation des entreprises feront que les travaux ne pourront pas commencer avant le 4 janvier 2016.

La salle Dussud sera donc encore disponible jusqu'au 3 janvier inclus.

Le Conseil Municipal approuve les demandes de subvention, le planning des travaux et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour passer l'appel d'offres.

2 voix Contre : M. JP DUTEL (+ pouvoir J.Oddoux)

1 Abstention : M. P. RIVAL

➤ ***Sapins place Fouillat***

Les sapins qui sont le long du local voirie seront coupés. Plusieurs d'entre eux sont morts et le risque qu'ils tombent, soit sur le toit de la nouvelle salle, soit sur la route du Viallet font qu'il faut aujourd'hui les couper. Lorsque la nouvelle salle sera construite, une haie pourrait être replantée si besoin.

➤ **Aménagement centre bourg :**

Ilot Pilon : Lors de l'appel d'offre, la société Balmont a été retenue pour la démolition et la société Bissay Frères pour la construction du préau. Le préau passera en commission de sécurité le 15 octobre. Les travaux se feront en début d'année. Une réunion d'information a été faite pour les riverains. Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés à l'unanimité.

Ilot de l'Eglise / Ehpad : En ce qui concerne l'ilot en contrebas de l'église, vers la maison de retraite, l'entreprise Balmont a été retenue pour la démolition. Le permis de démolir a été accordé et la démolition se fera après la fête. Le réaménagement de ce tènement ne se fera que plus tard, en même temps que celui du centre bourg, de façon à peaufiner le projet et à bénéficier éventuellement de subventions supplémentaires et sécuriser ainsi la trésorerie. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Maison Jacquemot : EPORA demande l'approbation de la commune pour qu'elle puisse effectuer l'achat de la maison Jacquemot, la dernière qu'il reste à acquérir sur le tènement Traversière. L'esthéticienne a trouvé un nouveau local dans le village. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

- **Tourisme** : un accord avait été passé avec l'association les délices d'Eole, de façon à imprimer une aile volante aux couleurs de la commune et d'installer des manches à air, toujours aux couleurs de la commune. Le partenariat entre les Amis de la Tour Matagrín et les délices d'Eole ont permis de financer cette opération mais il est normal que la commune apporte une contribution financière et une subvention de 400 € sera accordée aux amis de la Tour Matagrín dans le cadre de la promotion touristique de la commune. *Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.*

16- Décisions modificatives

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

17- Questions diverses

Bois / CCAS

La vente des bois a rapporté 14.200 € pour les douglas. Elle avait été présentée au printemps mais les offres étaient 2.000 € en dessous du prix de retrait (14.000 €). Nous avons alors préféré la représenter à la vente de septembre. Elle s'est donc vendue légèrement au dessus du prix de retrait. Le budget annexe du CCAS était autonome et s'équilibrait grâce aux ventes de bois ces dernières années. Cependant, il apparaît que pour les années à venir, les coupes seront moins importantes et le budget communal devra sans doute abonder pour équilibrer le budget.

Baisse des dotations d'état – loi NOTRe

Un communiqué de l'AMF sera joint à ce compte rendu. Les communes refusent de jouer le rôle de payeur alors que l'Etat impose lui-même les dépenses aux communes. **Toutes les tendances politiques confondues** se retrouvent autour de cette dénonciation de ces demandes de dépenses supplémentaires (périscolaire, normes pmr, etc...) alors que les dotations

baissent. A terme, il est clair que les services aux habitants (piscine, cantine, voirie, déneigement, etc...) devront être revus à la baisse si on ne veut pas augmenter les impôts.

Chacun peut venir signer la pétition en mairie ou en ligne sur le site notamment de l'AMF.

La baisse des dotations de fonctionnement va devenir un gros problème pour les mairies puisqu'elles devront anticiper une baisse de 30 % de dépenses en 2017.

Pour Violay, ces baisses de dotations ont été de - 8 733 € en 2014, de - 37 434 € en 2015, elle sera de - 59 092 € en 2016 pour atteindre un total cumulé de - 80 837 € en 2017. La commune a de la chance d'avoir le passage de l'autoroute qui comblera en partie cette baisse.

Avec cette loi NOTRe certaines compétences des collectivités vont être également transférées aux communautés de communes. Par exemple, le PLU va devenir PLUI, c'est-à-dire intercommunal. Les compétences désignées seront alors gérées par les futurs regroupements de communautés de communes, laissant ainsi peu de marge aux communes.

Le brassard noir est ainsi installé sur de nombreux panneaux d'entrée de bourg.

Réfugiés

Le Préfet organise une réunion d'information la semaine prochaine et il définira ainsi les modalités d'accueil.

Elections régionales

Elles auront lieu les 06 et 13 décembre. Le tour de rôle pour tenir les urnes sera à mettre en place.

Octobre ROSE

Chaque année plusieurs associations organisent octobre ROSE et octobre BLEU, en liaison avec le dépistage du cancer du sein et colorectal. Ceci consiste à afficher les couleurs rose et bleu un peu partout et de mettre à disposition des informations concernant le dépistage.

De plus en plus de mairies s'y associent et Mme le Maire propose que Violay les rejoigne.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Deux Questions de Mr Rival concernant le cinéma :

◆ Séance cinéma pour les scolaires : 17 Décembre.

Monsieur Pascal RIVAL informe l'assemblée que l'association du cinéma a été déficitaire de 65,13 € en 2014 pour la séance des scolaires, car la subvention versée par la mairie n'était que de 350 €.

Madame le Maire propose de rattraper le déficit 2014 et de verser une subvention de 500 € pour le cinéma de Noël 2015.

◆ Subvention à l'association Ciné Monts du Lyonnais:

Mr Rival demande pourquoi la commune n'a pas donné suite à la demande de subvention de l'association Ciné Monts du Lyonnais, pour le cinéma alors que les autres communes en ont toutes versé une ?

Mme le Maire dit avoir répondu qu'une subvention exceptionnelle de 2500 € avait été versée au cinéma de Violay en 2014 pour aider le passage au

Mr Pascal Rival signale que cette somme a été allouée à l'investissement pour l'amélioration du cinéma et qu'elle a également servi à payer l'adhésion au titre du cinéma itinérant pour l'année 2015.

Mme le Maire répond qu'elle n'a eu aucun justificatif pour cette dépense, puisque ni facture, ni bilan n'ont été remis en mairie. Un rendez-vous est pris avec P. RIVAL pour présenter les pièces justificatives.

Elle rappelle qu'une autre subvention de 500 € a également été versée en 2014 au titre de l'aménagement du théâtre.

Le montant de la subvention demandée par la CML est de 0,44 € par habitant, le total fait donc environ 600 €. La subvention pour l'année 2015 a donc été payée par le cinéma de VIOLAY et la municipalité prendra en compte celle de 2016.

Mr Pascal Rival fait remarquer que les autres communes sont propriétaires des salles de cinéma et les laissent gracieusement aux associations.

Madame le maire constate que l'association Jeanne d'Arc est propriétaire de ses locaux et que grâce à cela, elle peut faire rentrer des recettes, c'est une véritable chance pour elle, et ce n'est pas le cas de beaucoup d'associations. Le gîte a d'ailleurs été loué de façon très importante pendant les travaux de l'A89. De même, la salle Dussud ne pouvant être louée pendant l'année 2016, quelques demandes pourront éventuellement se reporter sur la salle R. Blein (salle ping-pong), et ainsi générer des recettes supplémentaires.

RAPPEL : Les demandes de subvention, pour toutes les sociétés, doivent se faire par écrit en retirant le dossier auprès de Bernadette. Les subventions attribuées seront versées à réception des factures et du bilan.

Bien vivre ensemble

Madame le Maire signale qu'un livret « Bien vivre ensemble » sera distribué aux enfants de CM2 des deux écoles. Il concerne les règles de politesse et de civilité.

Banderole du réveillon

Elle pourra être mise en place à partir du 07 Décembre (Téléthon et marché de Noël avant).

Questions de Madame ODDOUX et M. DUTEL

Madame le Maire demande à M. DUTEL, cosignataire avec Mme ODDOUX de questions diverses, s'il souhaite les aborder.

M. DUTEL demande à ce qu'elles soient reportées à la prochaine réunion compte tenu de l'absence de Mme ODDOUX.

Prochains Conseils municipaux : les 27 octobre et 1^{er} décembre 2015

Fait en Mairie, le 25 septembre 2015,

Le Maire,

Véronique CHAVEROT.



Madame le maire, Monsieur le maire, cher(e) collègue,

La journée nationale d'action du 19 septembre « Ensemble, faisons cause commune », initiée par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour informer nos concitoyens des conséquences directes, pour leur vie quotidienne, de la baisse des dotations de l'Etat, a remporté un grand succès.

De très nombreuses initiatives (rencontres avec les habitants, articles, affiches, délibérations, manifestations symboliques, signature de l'Appel pour les communes de France, communiqués, etc.) ont été observées partout en France et très largement relayées sur les réseaux sociaux et dans la presse. Cette mobilisation exceptionnelle des élus locaux dévoués à leur mission au service de la collectivité a été remarquée ; elle a permis de dialoguer avec un nombre considérable d'habitants qui ont témoigné massivement leur attachement à l'institution communale et aux services essentiels qu'elle fournit avec les intercommunalités.

Ce mouvement s'est déroulé avec dignité et un remarquable sens des responsabilités. Il fera date car il s'agit bien d'une cause d'intérêt général qui dépasse tous les clivages politiques et concerne tous les territoires.

Nous tenions personnellement à vous remercier pour votre mobilisation quelle qu'en ait été la forme, que nous avons d'ailleurs laissée à l'appréciation de chacun. Cette mobilisation a également été l'occasion de mesurer la force de notre réseau avec le concours des associations départementales.

Au-delà de cette libre participation à cette journée, nous avons également enregistré avec beaucoup de satisfaction de nombreuses et fortes déclarations de soutien aux demandes et propositions que nous avons formulées.

L'AMF plaide depuis plusieurs années pour que la contribution normale des collectivités locales à la réduction des déficits se fasse dans des proportions acceptables et que le plan triennal de baisse programmée des dotations de 28 milliards cumulés jusqu'en 2017 soit revu dans son calendrier et dans son ampleur. Elle dénonce également l'accumulation des normes et transferts de charges qui impactent les budgets locaux. En effet, la diminution des ressources et l'augmentation des dépenses contraintes conduisent à un report de la pression fiscale sur nos collectivités.

La mobilisation citoyenne va se poursuivre jusqu'à notre 98ème Congrès qui aura lieu à Paris du 16 au 19 novembre prochains. Dans cette perspective, nous invitons les communes, qui n'auraient pas encore délibéré, à voter la motion de soutien à l'action pluraliste de l'AMF (nous en avons déjà reçu plus de 18 000, ce qui est considérable et sans précédent). Les élus et les citoyens peuvent également continuer à signer l'Appel pour les communes de France sur www.jaimemacommune.com ou dans les registres que certains d'entre vous ont mis à disposition.

Notre Congrès se tiendra pendant le débat parlementaire du PLF 2016 et des premières applications de la réforme territoriale. Ce rendez-vous, auquel vous êtes convié(e), constituera donc une opportunité privilégiée pour réaffirmer nos revendications dans le cadre d'un dialogue exigeant et loyal avec l'Etat.

Comme vous le savez, l'AMF, forte de 35 989 adhérents, assure la représentation de la diversité géographique, démographique et politique de ses membres. Ses instances dirigeantes sont à cet effet composées de manière paritaire quelles que soient les majorités en place et prennent leurs décisions par consensus, en toute indépendance et dans le respect des sensibilités de chacun. Aussi, elle ne peut que souhaiter la reprise du nécessaire dialogue républicain avec l'Etat pour que s'engage une véritable négociation sur l'évolution des moyens financiers de nos collectivités.

Nous vous prions de croire, Madame le maire, Monsieur le maire, cher(e) collègue, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

André LAIGNEL
1er Vice-président délégué

François BAROIN
Président



Andrée CHAIZE
Présidente du Comité Féminin – Loire



Jean-Michel PAUZE
Maire de SAINT-PIREST-EN-JAREZ

ont le plaisir de vous convier à assister au lancement de l'opération

"POUR LE DEPISTAGE, SUIVEZ LA BAGUETTE"

**Mairie de SAINT-PIREST-EN-JAREZ, salle d'honneur
8, rue Claudius COTTIER**

Vendredi 9 octobre 2015 à 11 heures 30

Cette action départementale est programmée à l'occasion de **"OCTOBRE ROSE"**,
mois dédié au dépistage organisé du cancer du sein.



Merci de confirmer votre présence : 04 77 47 20 52 – andree.chaize@orange.fr
04 77 91 13 34 – gdeville@mspj.fr